

LES FICHES PRATIQUES



L'emballage

joue un rôle clé dans la lutte contre le gaspillage

Le Conseil National de l'Emballage souhaite rappeler que l'emballage œuvre sans discontinuer, notamment via l'innovation, pour l'amélioration de la protection, de la préservation et de l'intégrité des produits conditionnés. De fait, il participe à l'effort global contre les pertes et le gaspillage.

Chaque année,
30 % de la production agricole mondiale
est perdue⁽¹⁾

20 kg
de nourriture jetée chaque année en France
dont 7 kg encore emballée⁽²⁾

Sources : (1) FAO / (2) ADEME

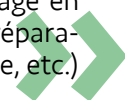
%

CHIFFRES



Face aux problématiques multiples qu'induit le **gaspillage, principalement alimentaire** et, en regard des projections démographiques, le Conseil National de l'Emballage propose de **mettre en perspective les apports de l'emballage**. Notamment :

- ▶ L'optimisation globale de la supply-chain ;
- ▶ Une meilleure efficacité de service, de la production à l'usage ;
- ▶ L'adéquation de la dose d'usage du produit au besoin du consommateur ;
- ▶ L'information délivrée par l'emballage en vue d'optimiser l'usage (mode de préparation, quantité adéquate, durée de vie, etc.)



RECOMMANDATIONS

Le gaspillage d'un produit génère des **impacts négatifs** sur les plans :

- ▶ **Sociétaux** : acceptation difficile de la notion de gâchis au regard de la pauvreté et de la faim ;
- ▶ **Économiques** : coûts direct (montant réel des pertes) et indirects (production, emballage, transport, déchets...);
- ▶ **Environnementaux** : mobilisation inutile de ressources naturelles pour des produits perdus (énergie et matières premières).

Réglementation :

- ▶ Décret n° 2014-1489 du 11/12/4 du code de la consommation concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires ;
- ▶ Code de l'environnement. Art. L541-1-1 et R543-43 ;
- ▶ Projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte.

Référentiels et guides de bonnes pratiques :

- ▶ Toolkit: Reducing the Food Waste Footprint - FAO 2013 ;
- ▶ Lutte contre le gaspillage alimentaire : propositions pour une politique publique. Rapport de Guillaume Garot - Avril 2015.



ENJEUX



RÉFÉRENCES

4 leviers de l'emballage pour lutter contre le gaspillage :



Optimiser la conception du couple produit/emballage :

- ▶ Intégrer l'**économie circulaire** dans les démarches de développement de produits ;
- ▶ **Limiter** l'usage des ressources ;
- ▶ Concevoir des produits et leurs emballages qui répondent à la juste dose du **besoin consommateur** ;
- ▶ Viser un **taux de restitution** du produit de 100 %.



Adapter l'emballage à toutes les exigences de consommation :

- ▶ **Protection et conservation** de l'intégrité du produit conditionné pour l'acheminer sur son lieu de consommation ;
- ▶ **Consommation différée** (en plusieurs fois) permettant d'utiliser le produit conditionné sans gâchis et sans perte ;
- ▶ **Transport et stockage logistique / consommateurs** autorisant une consommation sur une plus longue durée et une plus grande distance ;
- ▶ Adaptation aux besoins liés à différents **modes de consommation** (hors foyer, nomadisme, ...) ;
- ▶ **Dosage** du produit au **plus juste** grâce à l'emballage (pompes doseuses, produits prédécoupés...).



Concevoir l'emballage comme une future ressource :

- ▶ Utiliser l'**éco-conception** pour créer un emballage adapté au juste besoin ;
- ▶ Envisager la **réutilisation** des emballages quand cela a un sens économique ;
- ▶ Faciliter la compréhension du **geste du tri** par l'utilisateur ;
- ▶ Recycler les emballages dans les **filières** dédiées.



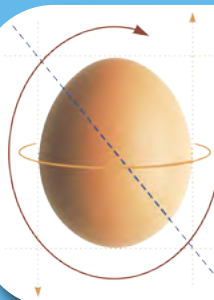
Consommer et utiliser de façon éclairée et responsable :

- ▶ Informations légales et obligatoires ;
- ▶ Apporter des **services d'information complémentaires** : planification des achats, conseils de consommation, de recyclage... ;
- ▶ L'emballage, bientôt un **objet connecté** pour donner de l'information encore plus utile et plus pertinente (recettes de cuisines, etc.).



Retrouvez ce dossier complet sur le site du CNE :

http://www.conseil-emballage.org/wp-content/uploads/2014/01/74_1.pdf



La mission du Conseil National de l'Emballage, qui réunit depuis 1997 l'ensemble des acteurs de la chaîne emballage consiste à élaborer et diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits.

CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE
251 Boulevard Pereire 75017 Paris
Tel : +33 1 53 64 80 30 - Fax : +33 1 45 01 75 16
E-mail : c.n.e@wanadoo.fr
www.conseil-emballage.org



Avec le soutien technique et financier de